

Image not found or type unknown



Honoraires demandées pour une location par le fils du propriétaire

Par **June123**, le **08/06/2020** à **10:02**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car mon dossier a été retenu pour la location d'un appartement à Paris. La visite du bien a été faite par le fils du propriétaire. Celui-ci possède tout l'immeuble. Le fils me demande des honoraires type honoraires d'agence (15€ par mètre carré) pour l'état des lieux et la rédaction du bail. Il me dit être agent immobilier travaillant exclusivement pour le compte de cet immeuble appartenant à son père.

A-t-il le droit de me réclamer des honoraires d'agence ?

Merci beaucoup par avance pour votre aide et très bonne journée.

Par **janus2fr**, le **08/06/2020** à **13:04**

Bonjour,

[quote]

et, à défaut de ceux-ci, vous rembourser vous-même par compensation sur les loyers[/quote]

Ce qui pourrait vous causer des soucis, en France, il existe un grand principe en droit : "on ne peut pas se faire justice soi-même".

[quote]

Il me dit être agent immobilier[/quote]

Dans ce cas, il n'aura aucun problème à vous montrer sa carte professionnelle...



Par **June123**, le **08/06/2020** à **13:10**

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos retours !

J'ai regardé le registre des professionnels de l'immobilier sur le site de la CCI et il n'y est pas... Est-ce qu'il peut être enregistré ailleurs ? Au registre spécial des agents commerciaux par exemple ?

Merci encore.

Par **June123**, le **08/06/2020** à **13:57**

Merci beaucoup pour vos réponses détaillées, c'est très clair ! Je lui demanderai donc les justificatifs.

Très bonne journée.

Par **janus2fr**, le **08/06/2020** à **14:31**

[quote]

il ne viendront pas réclamer devant un tribunal une rémunération qui serait due due après avoir une usurpation de la qualité d'agent immobilier, infraction pénalement répréhensible.

[/quote]

Le bailleur viendra réclamer devant le tribunal le paiement du loyer conformément au bail...